

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
10/02/2023

Dossier complet le :
24/03/2023

N° d'enregistrement :
F01123P0043

1. Intitulé du projet

Projet Lafargue Parmentier à Pierrefitte-sur-Seine (93)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Etablissement Public Territorial Plaine Commune

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mathieu Hanotin, Président de l'EPT Plaine Commune

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 7 8 6 7 0 0 0 1 8

Forme juridique EPT

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39a. travaux, constructions et opérations d'aménagement	La surface de plancher de l'opération d'aménagement s'élève à 10 110 m ² SDP, soit plus de 10 000 m ² SDP.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Lancé en 2015, le NPNRU Lafargue Parmentier porte sur un îlot de 1,6 ha situé au nord de Pierrefitte, en frange sud de Sarcelles, à l'est du quartier des Poètes, et d'un petit îlot d'habitat pavillonnaire sur Pierrefitte, au sud des programmes d'habitat social collectif sur Sarcelles (Val d'Oise Habitat) et Pierrefitte (I3F) et à l'ouest de plusieurs copropriétés de logements sur Pierrefitte et Stains.

L'îlot Lafargue Parmentier est constitué de deux barres de 120 logements locatifs sociaux appartenant au bailleur CDC Habitat, situés sur une parcelle de 1,48 ha (cadastrée F158) propriété du bailleur. Le périmètre de projet comprend également deux parcelles non bâties de 929 m² (cadastrées F2 et F3), détenues par l'OPAC Val d'Oise Habitat.

Compte-tenu de l'état de dégradation des bâtiments, leur démolition a été actée en 2019 lors du comité d'engagement ANRU. Le projet urbain présenté à l'ANRU prévoit donc la démolition totale des deux barres de logements, la reconstitution sur site de 114 logements environ (37 logements collectifs et individuels denses fléchés Action Logement (îlot A), 11 logements individuels en accession à la propriété (îlots B et C), 26 logements individuels denses en accession à la propriété (îlot D) et 40 logements collectifs en accession à la propriété (îlot E) et la création d'espaces publics (une voie de desserte interne, un espace vert (programmation à définir) d'environ 3000 m², un mail piéton) pour desservir et désenclaver l'îlot.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a vocation à :

- désenclaver l'îlot par la création d'espaces publics et de circulation avec les îlots voisins
- rénover et diversifier l'habitat et les formes urbaines

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront en :

- la démolition des deux barres de logements (120 logements)
- la réalisation de 114 logements environ (5 lots)
- la création d'une voie de desserte interne publique (en partie située sur l'emprise de la voie de desserte privée actuelle appartenant au bailleur) reliant la rue Parmentier, la rue Lafargue et la rue Adeline
- la création de deux espaces publics au sud et au nord du projet
- la création d'un cheminement doux à travers l'espace public nord

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet prévoit :

- la gestion d'un programme de 40 logements par AFL/Action logement , propriétaire
- la gestion des logements (logements individuels/logements individuels denses/logements collectifs) par les (co)propriétaires

Les programmes de logements seront conçus conformément à la charte qualité logements neufs de Plaine Commune.

- la gestion des espaces publics par Plaine Commune, qui seront réalisés conformément au guide des aménagements publics de l'EPT Plaine Commune.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un dossier Loi sur l'eau, à un permis d'aménager et à 5 permis de construire.

Il sera conforme au PLUI de Plaine Commune.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie globale du terrain	1,6 ha
surfaces démolies	120 logements
surfaces construites (nb et sdp logements)	114 logements soit environ 10 110 m ² SDP

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

22 rue Paul Lafargue
123 rue Parmentier

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 37' 35 " 55 Lat. 48 ° 97' 16 " 48

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le périmètre est compris dans la zone D du Plan d'Exposition au Bruit de Roissy-CDG approuvé le 3 avril 2007 (cf annexe 8).</p> <p>Dans cette zone de bruit plus faible que les zones A, B et C, toutes les constructions sont autorisées mais elles sont soumises à des obligations d'isolation acoustique.</p>
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf annexe 7
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf annexe 7

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé par arrêté préfectoral du 21 mars 1986, modifié le 18 avril 1995, le périmètre de risques définit des zones correspondant aux anciennes carrières de gypse. Le site de l'opération n'est pas situé dans le secteur (cf annexe 9). Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A déterminer, sachant que l'emprise du projet était occupée par des champs agricoles avant la construction des deux barres de logements (annexe 10). Des études de sols seront à conduire dans le cadre des études pré-opérationnelles, dans le respect de la réglementation et selon le principe de gestion des risques sanitaires et environnementaux suivant l'usage des milieux sur lequel repose la réglementation nationale de gestion des sites et sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Origine de l'eau distribuée à Pierrefitte : eau d'origine superficielle (données DRIEE)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(cf annexe 7) site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis (93) : parc de la Courneuve à 3,2 km et Ile-Saint-Denis à 4,6 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les données ades.eau.france (annexe 11) présentent 3 piézomètres à proximité du site d'étude. Leurs données font état d'une nappe située en 6,9 m et 8 m de profondeur. Le projet ne prévoit qu'un niveau de sous-sol (parkings) pour les programmes de logements et n'impactera donc pas la nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la démolition des deux bâtiments existants de logements et est situé sur un terrain ayant probablement fait l'objet de remblais de terres lors de la construction des logements. Des études techniques seront conduites afin de déterminer dans quelle mesure il sera possible de limiter les déblais de terrain et le cas échéant, leur envoi en décharge.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la démolition des deux bâtiments existants de logements et la construction du même nombre de logements. Des études techniques viendront préciser le volume et la qualité des matériaux issus de la démolition et ceux nécessaires aux futures constructions. Une démarche de "métabolisme urbain" sera conduite à l'échelle du projet afin de favoriser au maximum le réemploi des matériaux issus des démolitions.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les programmes de logements du projet sont positionnés sur des emprises actuellement déjà urbanisées. L'emprise du projet de voie de desserte interne est quant à elle également située sur la partie actuellement urbanisée et pour partie située sur l'emprise de la voie de desserte privée existante. Le périmètre de projet est par ailleurs éloigné d'espaces de respiration ou de réservoir de biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le nombre de logements créés (114 environ) est quasiment identique au nombre de logements démolis (120).</p> <p>En outre, le site du projet est situé au cœur d'un réseau de transports en commun dense (RER D, Tramway 5, bus) connecté au réseau francilien.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase travaux, le projet sera source de bruit (à court terme).</p> <p>Par ailleurs, le projet est situé en zone D du PEB de Roissy CDG (cf annexe 8).</p> <p>La charte aménagement soutenable du projet intègre la protection au bruit des logements.</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La démolition des bâtiments existants et la création des parkings en sous-sol généreront des déchets qui seront traités en fonction de la réglementation en vigueur.</p> <p>Une démarche métabolisme urbain sera également engagée afin de limiter les déchets et favoriser au maximum le réemploi.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Il est joint au Cerfa la charte aménagement soutenable du projet Lafargue Parmentier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le périmètre du projet, sa localisation et son programme ne semblent pas relever d'enjeux d'environnement majeurs.

Le traité de concession du futur aménageur sera très exigeant sur les items environnementaux. Pour sa phase opérationnelle, le projet fera l'objet d'une charte opérationnelle d'aménagement soutenable ambitieuse, déclinaison de l'actuelle charte aménagement soutenable.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : étude bibliographique des enjeux écologiques
Annexe 8 : plan d'exposition au bruit Roissy CDG
Annexe 8 bis : extrait de plan Bruitparif
Annexe 8 ter : extrait de plan Airparif
Annexe 9 : périmètre de risques lié à la présence d'anciennes carrières sur la commune de Pierrefitte
Annexe 10 : étude historique des parcelles
Annexe 11 : éléments de hauteur de nappe
Annexe 12 : charte de développement soutenable du projet, approuvée par le conseil territorial de l'EPT du 14 décembre 2021

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint-Denis

le, 10 mars 2023

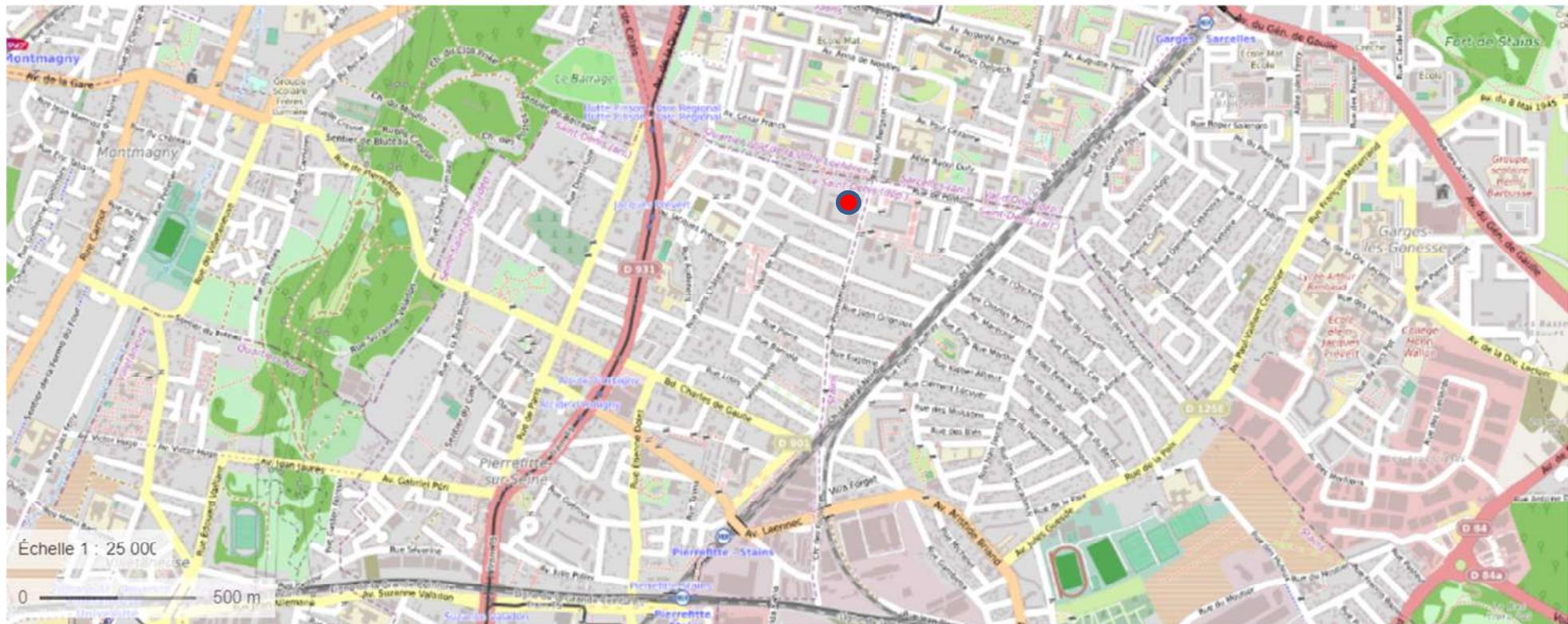
Signature


Alexandre FREMIOT
Directeur Général des Services

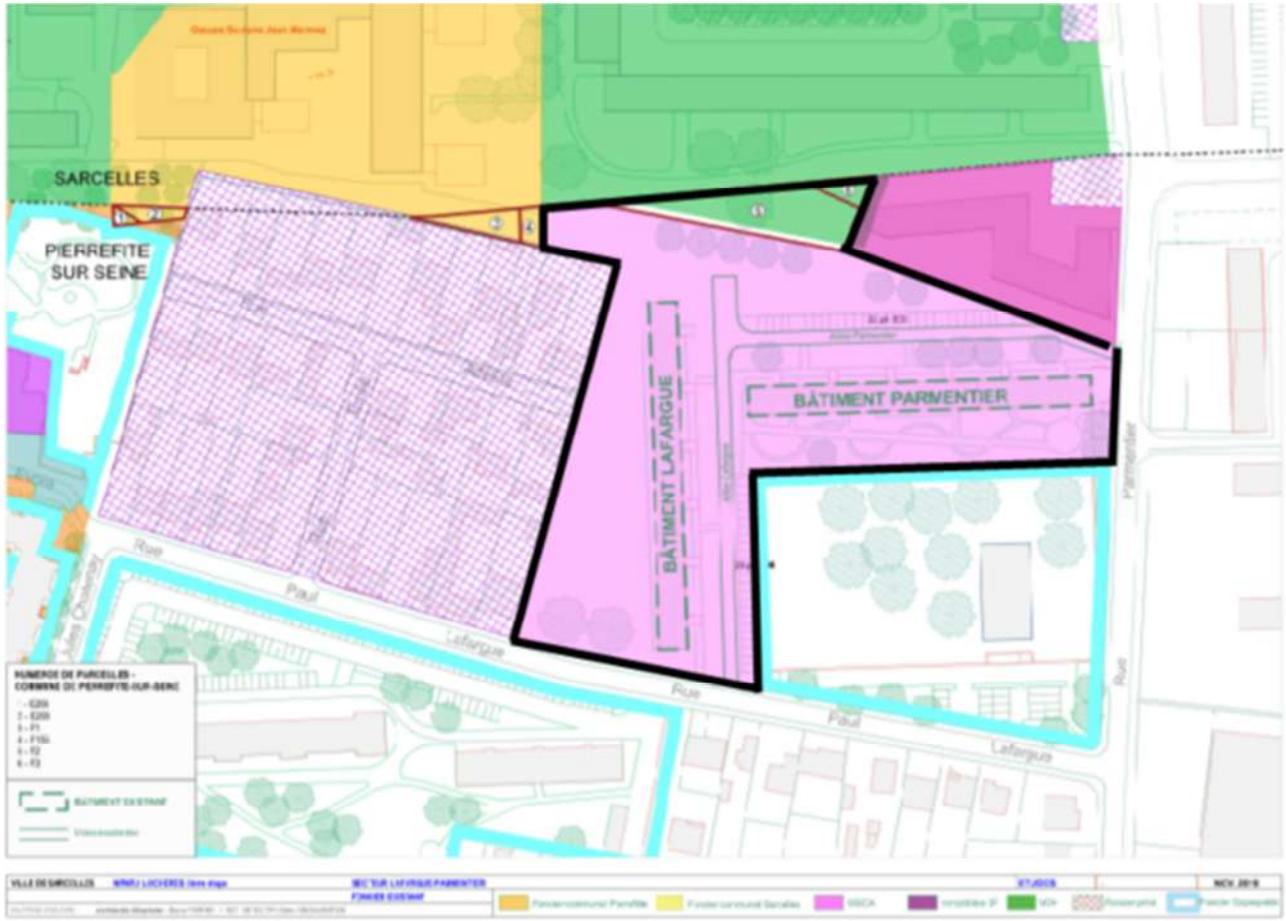
LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 2 - PLAN DE SITUATION ET PERIMETRE DU PROJET	p.2
ANNEXE 3 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D’IMPLANTATION	p.4
ANNEXE 4 – PLAN DU PROJET : PROGRAMMATION ET FAISABILITES	p.10
ANNEXE 5 – PLAN DES ABORDS DU PROJET	p.11
ANNEXE 6 – LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000	p. 12
ANNEXE 7 – ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE DES ESPACES NATURELS ET ENJEUX DE BIODIVERSITE	p.13
ANNEXE 8 – ZONAGE DU PLAN D’EXPOSITION AU BRUIT	p. 22
ANNEXE 8 BIS – BRUIT ROUTIER	p.24
ANNEXE 8 TER – QUALITE DE L’AIR	p.26
ANNEXE 9 – PERIMETRE DE RISQUE LIE A LA PRESENCE D’ANCIENNES CARRIERES	p.29
ANNEXE 10 – ETUDE HISTORIQUE DES PARCELLES	p. 30
ANNEXE 11 – ELEMENTS D’INFORMATION SUR LA HAUTEUR DE LA NAPPE	p.31
ANNEXE 12 – CHARTE DE DEVELOPPEMENT SOUTENABLE DU PROJET	p.34

ANNEXE 2 – PLAN DE SITUATION (1/25 000) ET PERIMETRE DE PROJET



Source : Géoportail



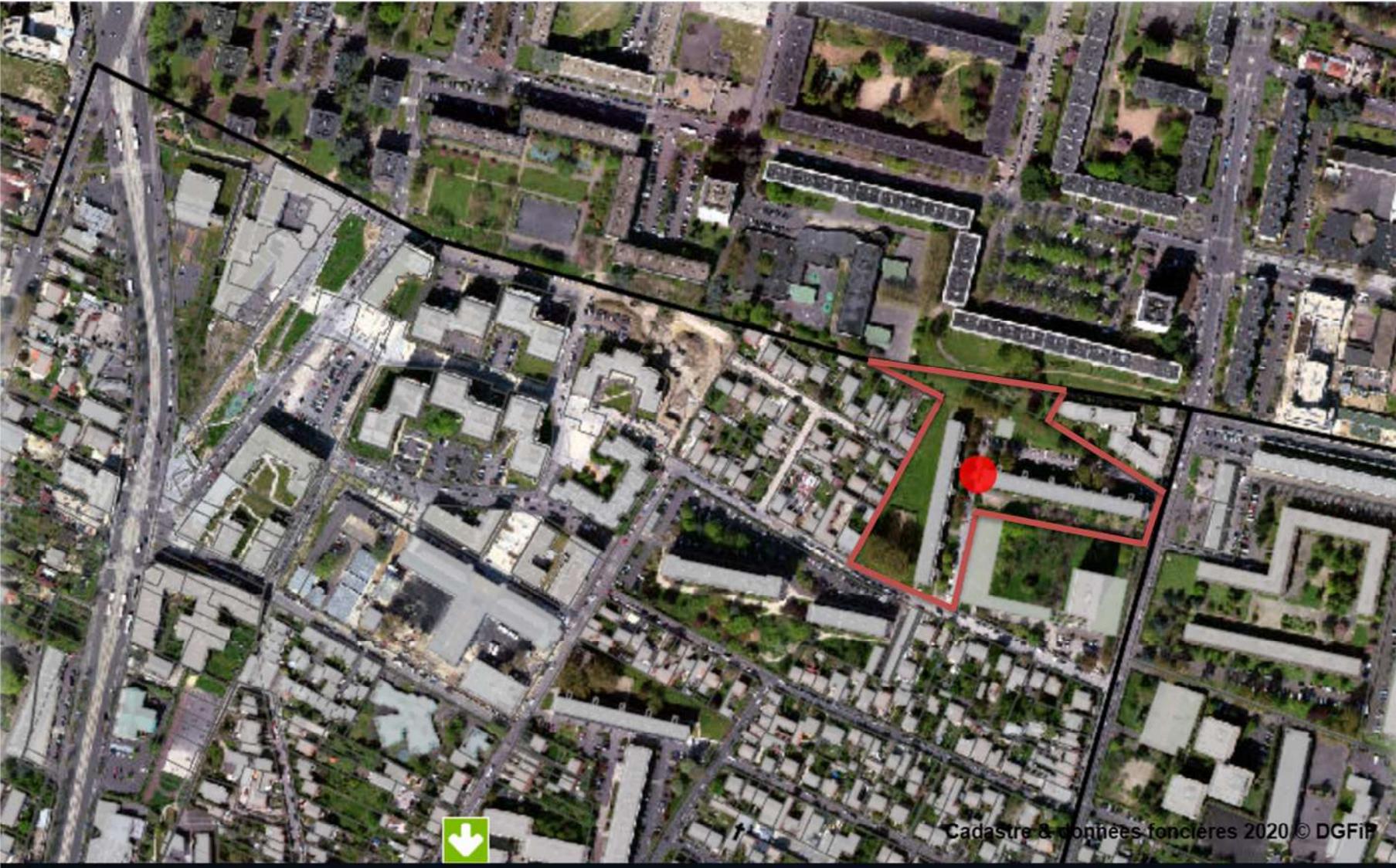
 Périimètre de projet

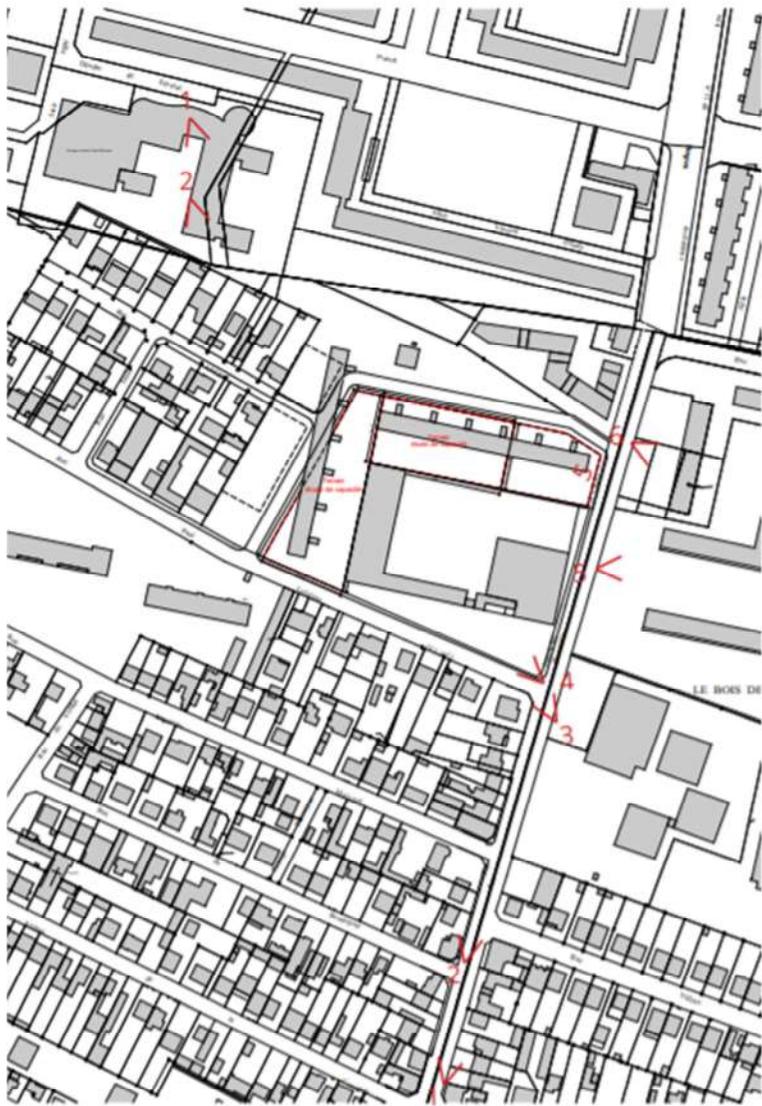
ANNEXE 3 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Photo aérienne (avril 2018)



Photo aérienne (avril 2018)





Points de vue photos



1. Rue Parmentier vers le site



2. Rue Parmentier vers le site



3. Rue Parmentier vers le site



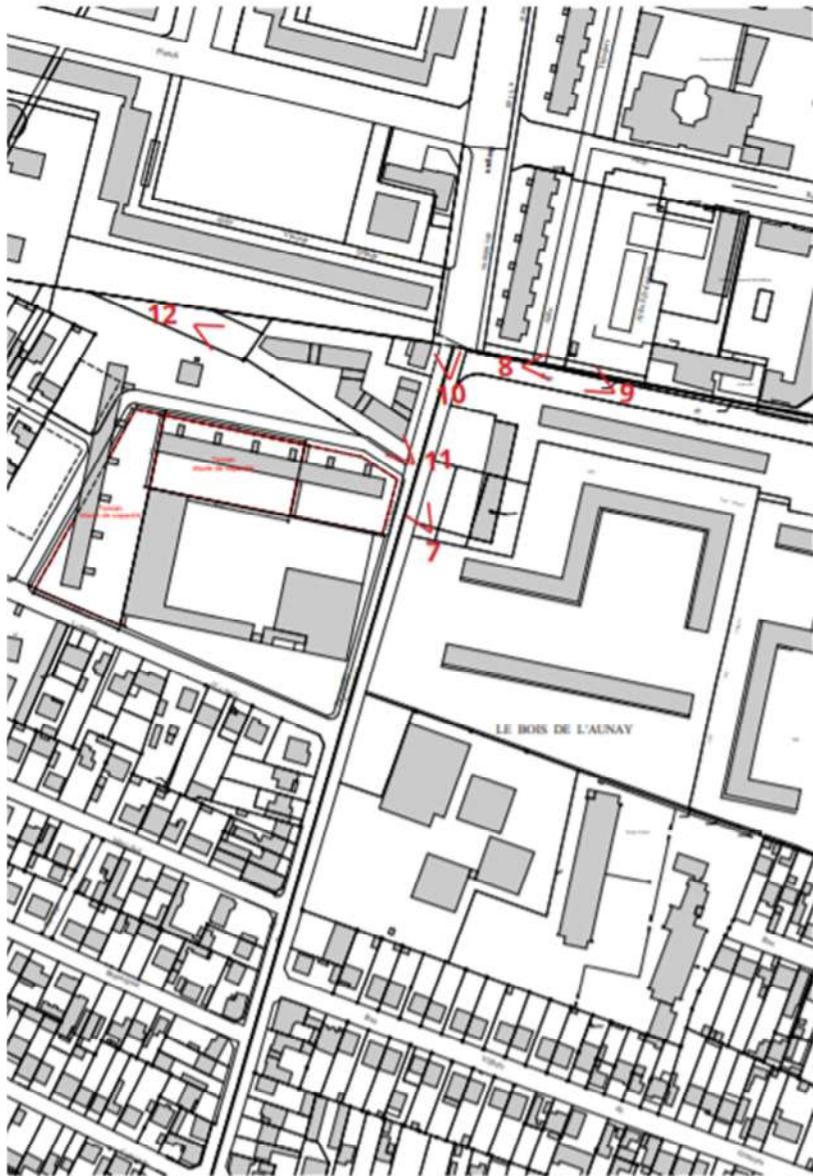
4. Rue Paul Lafargue depuis la rue Parmentier



5. Depuis la rue Parmentier



6. Depuis la rue Parmentier



Points de vue photos



7. Angle rue Parmentier - rue Adeline



10. Depuis la rue Parmentier



8. Rue de Pontoise



11. depuis la rue Adeline



9. Depuis la rue de Pontoise



12. opération qui fait face aux lots D et E



Points de vue photos



13. Vers la rue Adeline



16. Rue Adeline (Terrains D et E à droite)



14. Vers le groupe scolaire Jean Mermoz



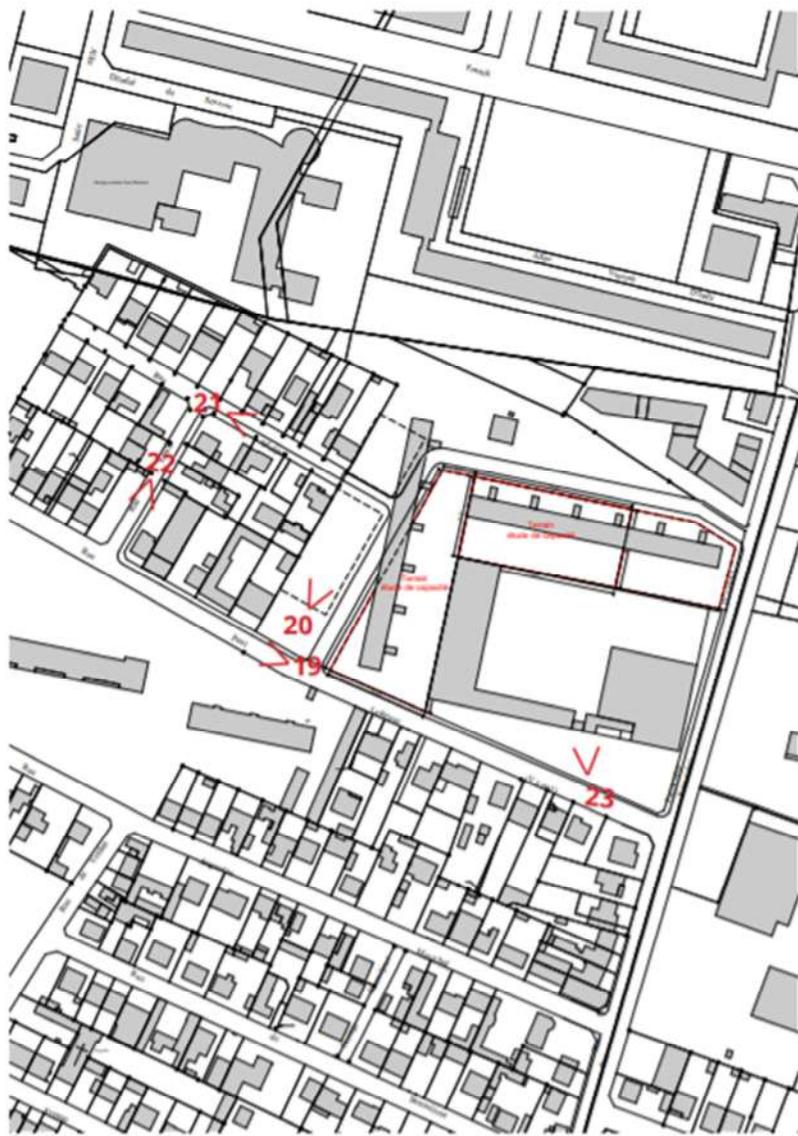
17. Rue Adeline (terrain A à droite)



15. Rue Adeline



18. Depuis la rue Adeline



Points de vue photos



19. Rue Paul Lafargue



22. Rue Emile



20. Depuis la rue Paul Lafargue

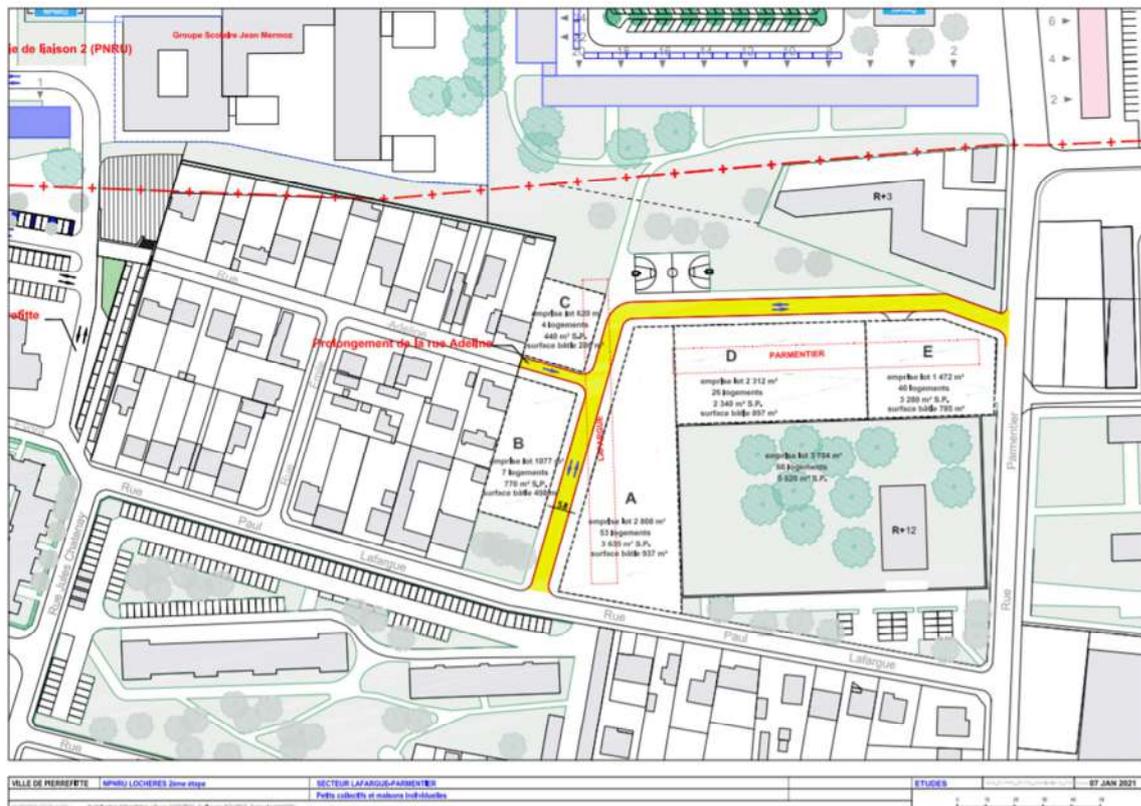
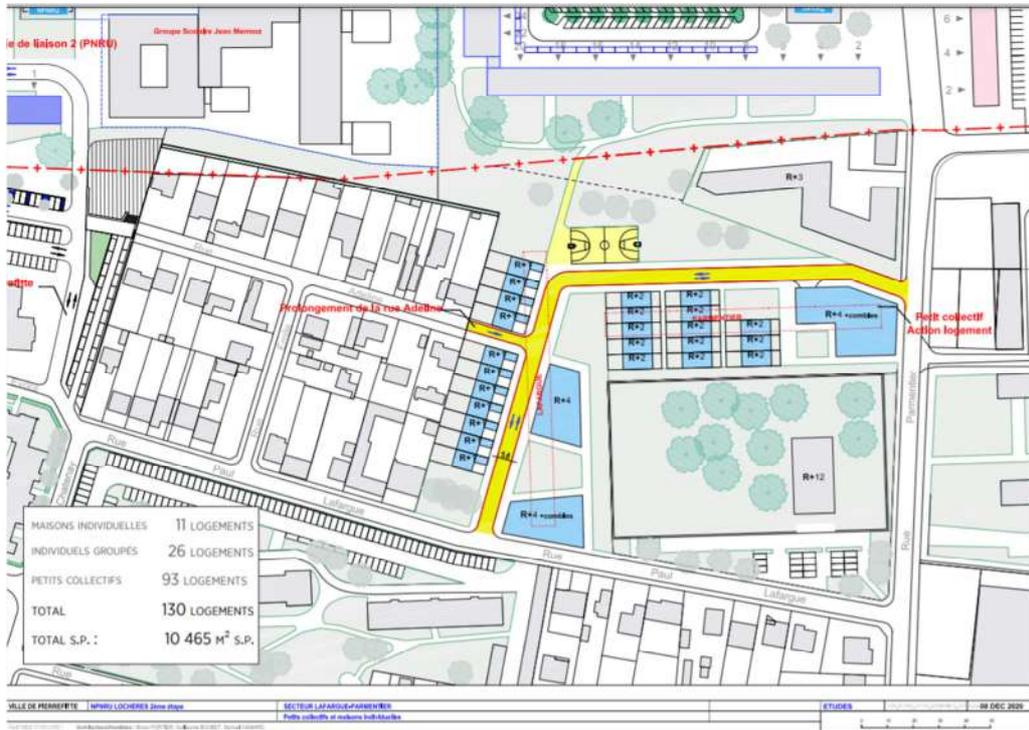


23 - Rue Paul Lafargue

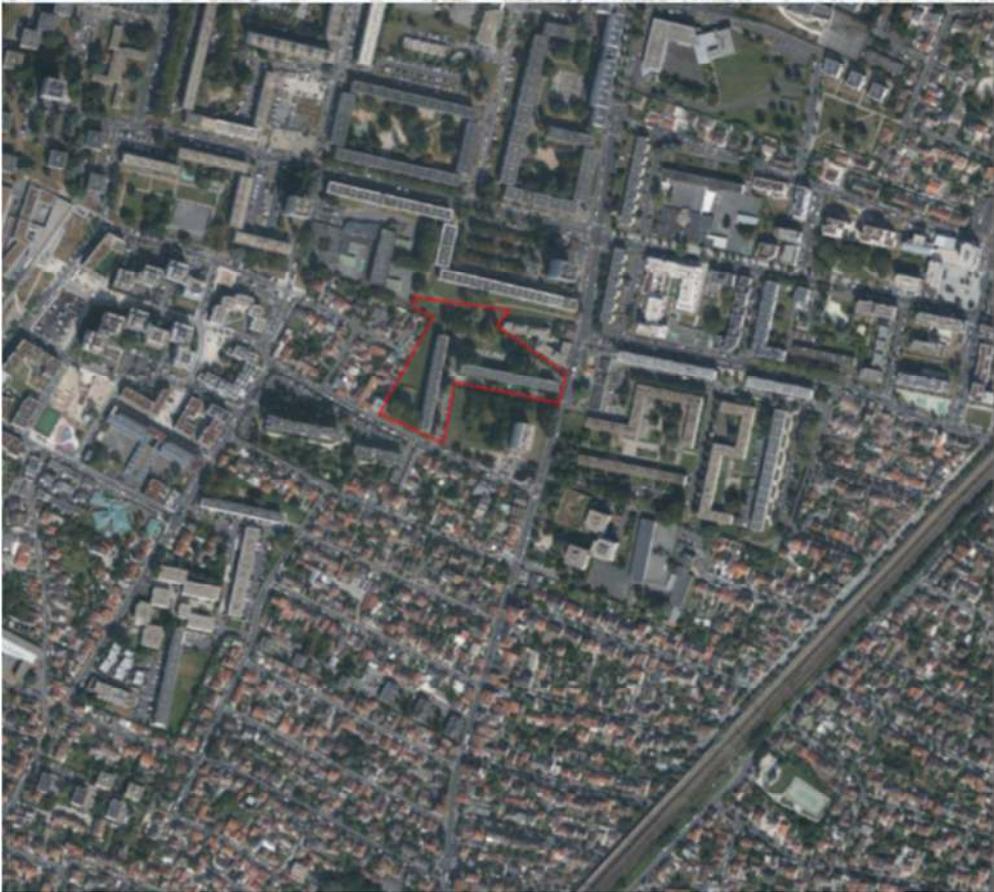
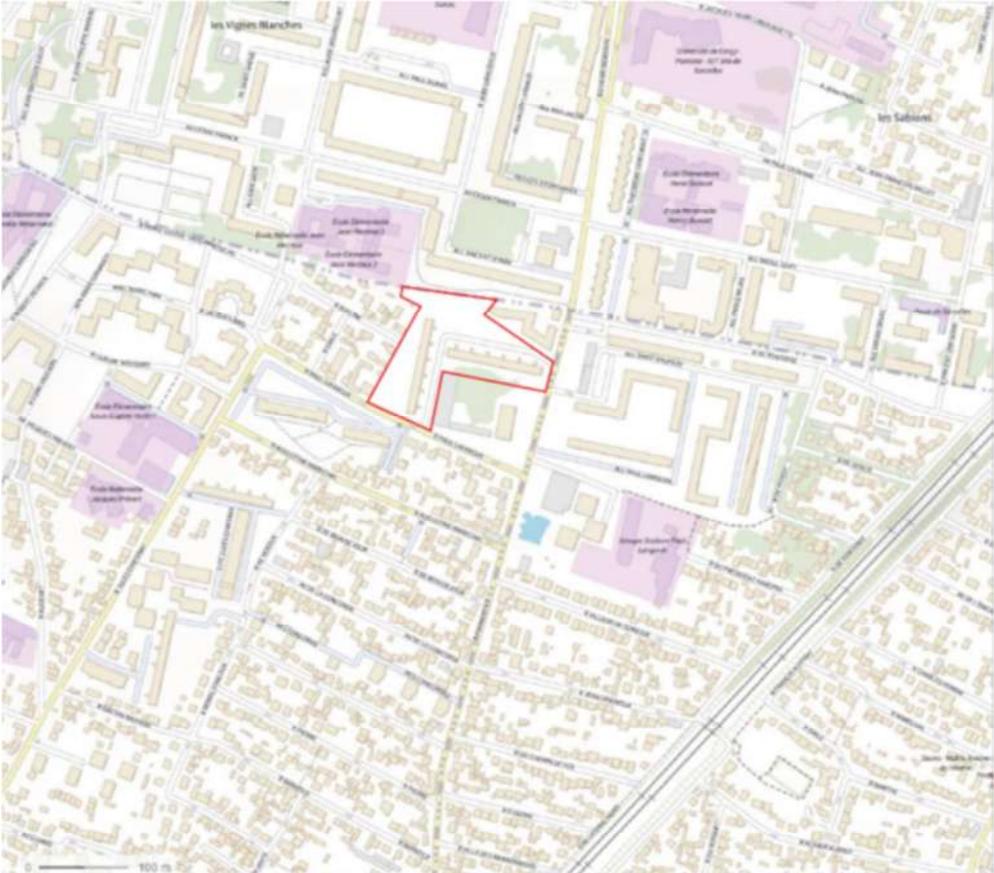


21. Rue Adeline vers le site

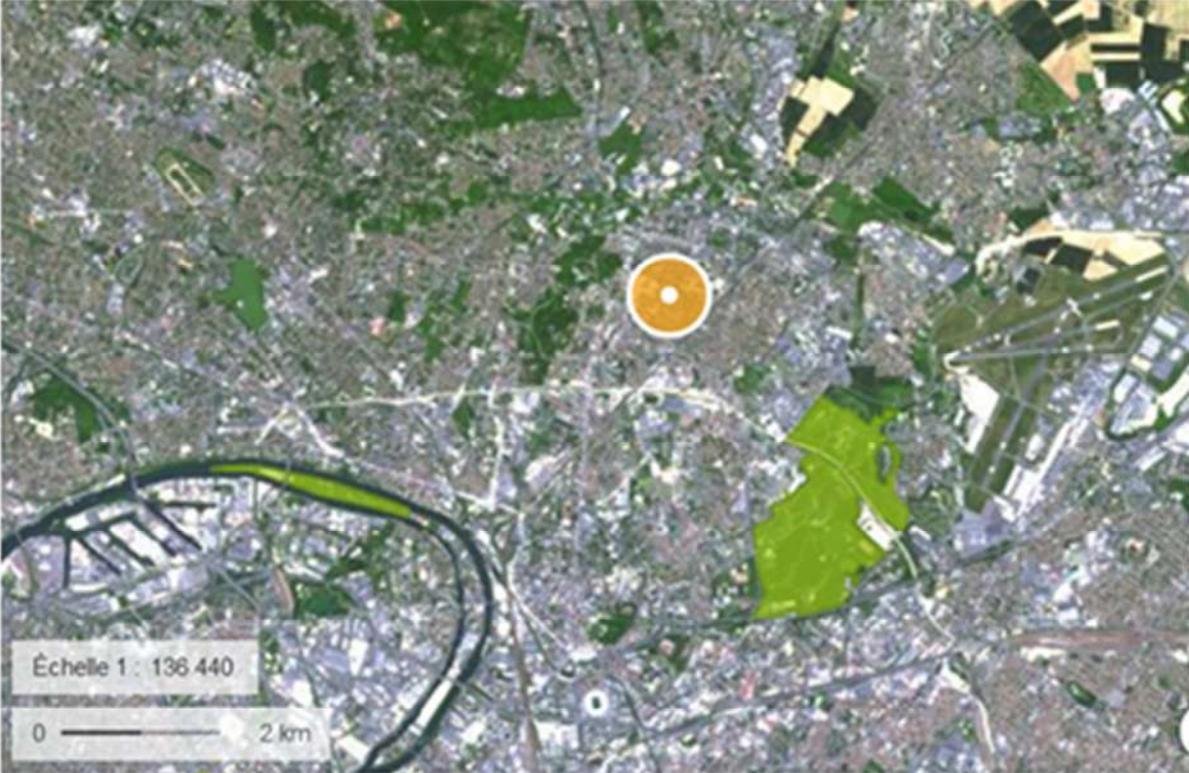
ANNEXE 4 – PLAN DU PROJET : PROGRAMMATION ET FAISABILITES



ANNEXE 5 – PLAN DES ABORDS DU PROJET



ANNEXE 6 – LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000



 Zone de protection spéciale (ZPS)

ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE ESPACES NATURELS ET ENJEUX BIODIVERSITE

Site Lafargue Parmentier

PIERREFITTE-SUR-SEINE (93)



1- SITE D'ETUDE

L'analyse concerne un site de 1,6 ha sur lequel cinq programmes développant environ 10 465 m² de surface de plancher sont prévus, exclusivement en logements, autour d'une voie de desserte interne et d'un futur espace public d'environ 3 000 m² dont la programmation reste à définir.

2- METHODOLOGIE

Les espaces naturels suivants ont été recherchés sur la base de données géographiques de la DRIEE Ile-de-France (Geoportail) et du PLUI de Pierrefitte-sur-Seine :

- Espaces naturels protégés :

- . **Par protection réglementaire** : arrêtés préfectoraux de protection de Biotope : (APPB), réserves naturelles régionales ou nationales (RNR et RNN), parcs nationaux, sites classés et inscrits, espaces boisés classés (EBC), zones naturelles et forestières (N) de PLU,

- . **Par maîtrise foncière** : espaces naturels sensible (ENS), périmètres régionaux d'intervention foncière de l'Agence des Espaces Verts (AEV)

- . **Par protection contractuelle** : sites Natura 2000, parcs naturels régionaux,

- . **Par désignation ou accord international** : biens naturels ou mixte du Patrimoine Mondial (UNESCO), sites RAMSAR, réserves de biosphères.

- Espaces naturels inventoriés :

. ZNIEFF de type I et II,

. ZICO ;

• Enveloppes d’alerte zones humides en Ile-de-France ;

• Continuités écologiques constituant la trame verte et bleue (TVB) régionale (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques), identifiées dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

3- BIBLIOGRAPHIE DES ESPACES NATURELS

❖ Espaces protégés

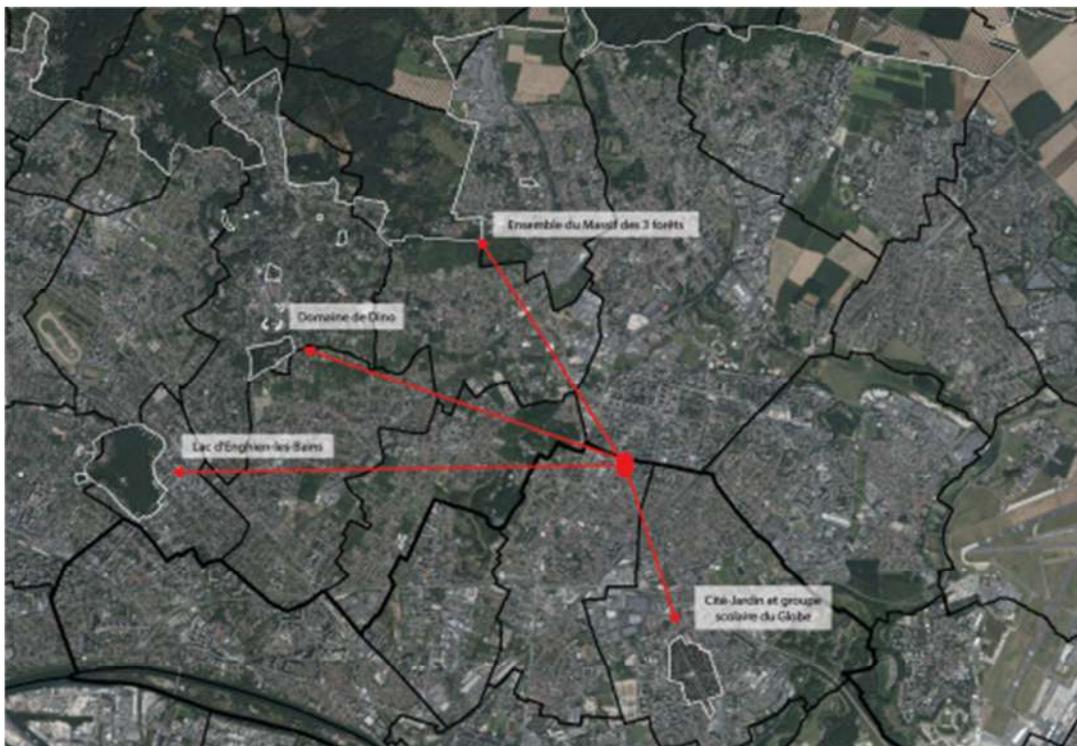
- Protection réglementaire

Aucun espace protégé par un arrêté préfectoral de protection de Biotope, une réserve naturelle ou un parc national n’est présent dans un rayon de plus de 10 km autour du site.

o Sites classés ou inscrits :

La carte suivante met en évidence les espaces naturels faisant l’objet d’une protection réglementaire les plus proches du site d’étude. On note la présence de 4 sites inscrits :

- Cité-Jardin et groupe scolaire du Globe, Stains (93) : 2,2 km
- Lac d’Enghien et les abords, Enghien-les-Bains (95) : 5,1 km
- Domaine de Dino, Montmorency (95) : 5 km
- Ensemble du Massif des 3 forêts de Carnelle (16,43 km), l’Isle-Adam (17,41 km) et Montmorency (9,65 km) (95)



o Plan local d'urbanisme de Pierrefitte-sur-Seine

Le PLU de Pierrefitte-sur-Seine ne présente pas d'enjeu lié à des espaces protégés à proximité du site d'étude.

Le site est situé en zone UM (mixte) correspond à une zone urbaine mixte.



- Protection par maîtrise foncière :

La carte suivante présente la répartition des PRIF gérés par l'Agence des Espaces Verts à proximité du site d'étude :



- . La Butte Pinson (95 et 93) : 700 m
- . Les Coteaux de Nézant (95) : 3,17 km
- . Ecouen et la vallée du Petit Rosne (95) : 3,56 km
- . Espace naturel régional Le moulin des Marais (77) : 197 km

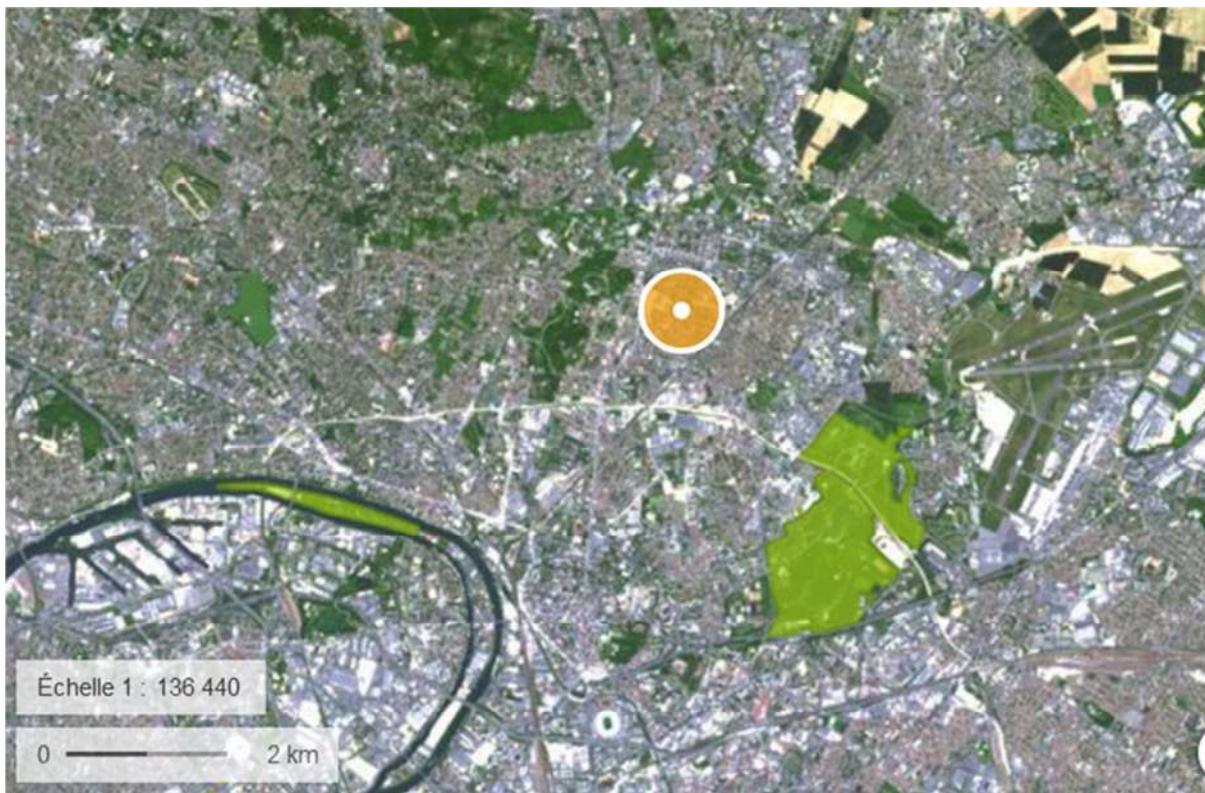
De plus le périmètre de la Butte Pinson (située à 700m) et du Parc Départemental de la Courneuve (à 2,9 km) sont des Espaces Naturels Sensibles.

- Protection contractuelle :

La carte suivante présente la répartition des sites Natura 2000 à proximité du site d'étude. On y dénombre deux sites Natura 2000 à plus de 2 km du site d'étude, situés en Seine-Saint-Denis :

- . le Parc de la Courneuve : 3,2 km
- . L'Île-Saint-Denis : 4,6 km

Site Natura 2000 (oiseaux)



Zone de protection spéciale (ZPS)

- **Protection par désignation ou accord international**

Aucun espace naturel protégé par désignation ou accord international n'a été identifié à proximité du site d'étude.

❖ Espaces naturels inventoriés :

• **ZNIEFF de type I et II :**

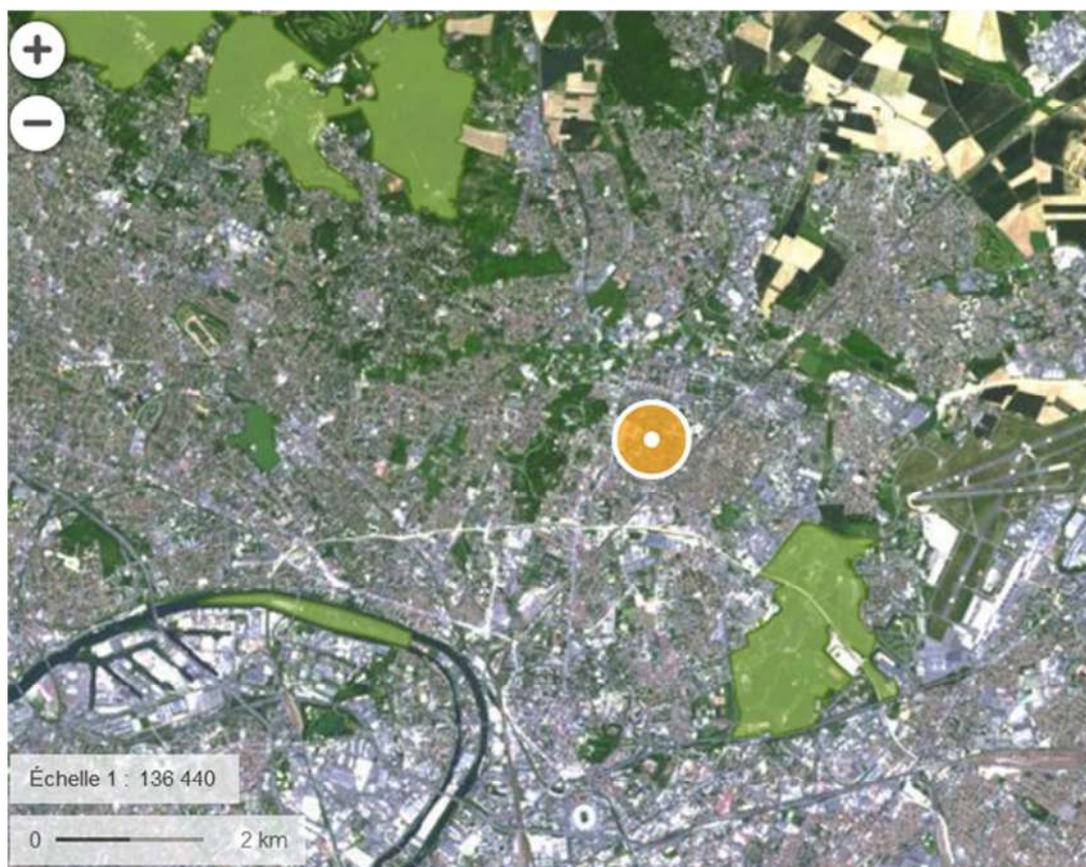
La carte suivante présente la répartition des sites inventoriés en ZNIEFF de type I et de type II à proximité du site d'étude. Aucun espace de type ZICO n'a été identifié au sein du site d'étude ou à proximité.

. ZNIEFF de type I : Plan d'eau et friches du Parc départemental de la Courneuve (3,12 km)

. ZNIEFF de type II : Parc départemental de la Courneuve (3,2 km)

. ZNIEFF de type II : Pointe Aval de L'Ile-Saint-Denis (6,22 km)

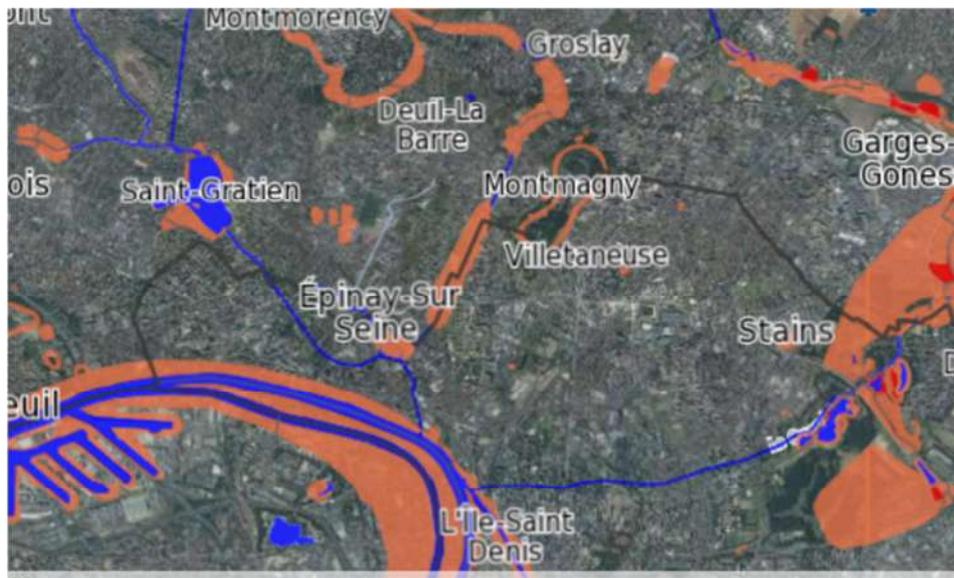
Zone naturelle d'intérêt écologique et faunistique et floristique (ZNIEFF) type II



 Réserve naturelle régionale

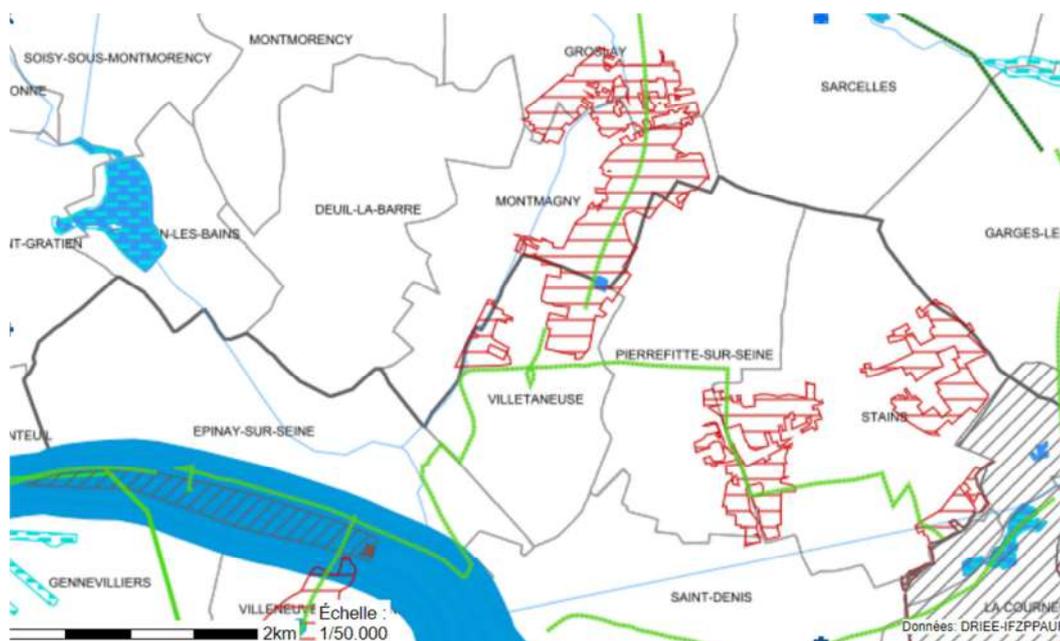
❖ **Enveloppes d’alerte zones humides en Ile-de-France**

Au vu des éléments fournis par les enveloppes d’alerte zones humides de la DRIEE, le site ne présente aucun enjeu de ce type.

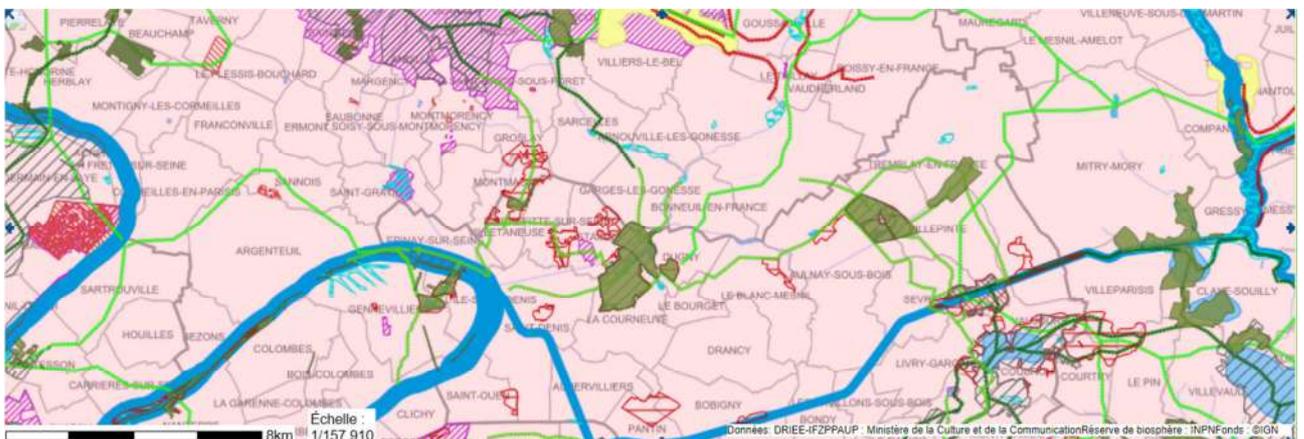
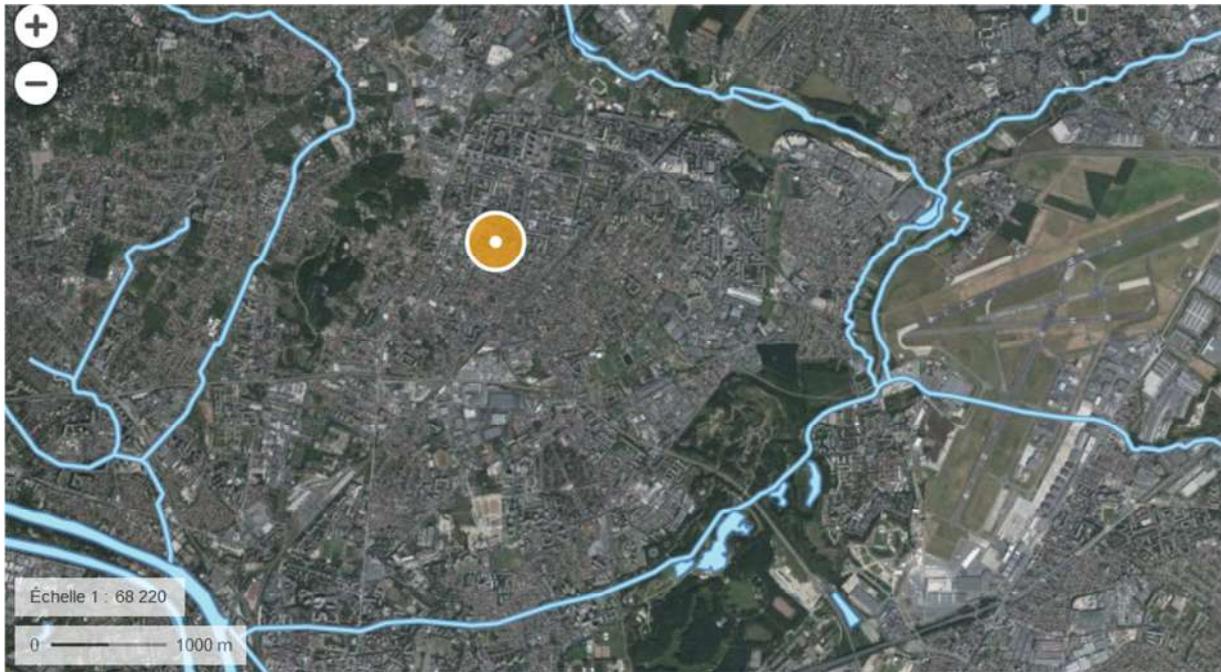


❖ **Continuités écologiques constituant la trame verte et bleue régionale**

Le site se situe à 1,5 km du corridor herbacé qui traverse la ville de Pierrefitte-sur-Seine et constitue le seul élément communal de continuité écologique constituant la trame verte et bleue régionale (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques).



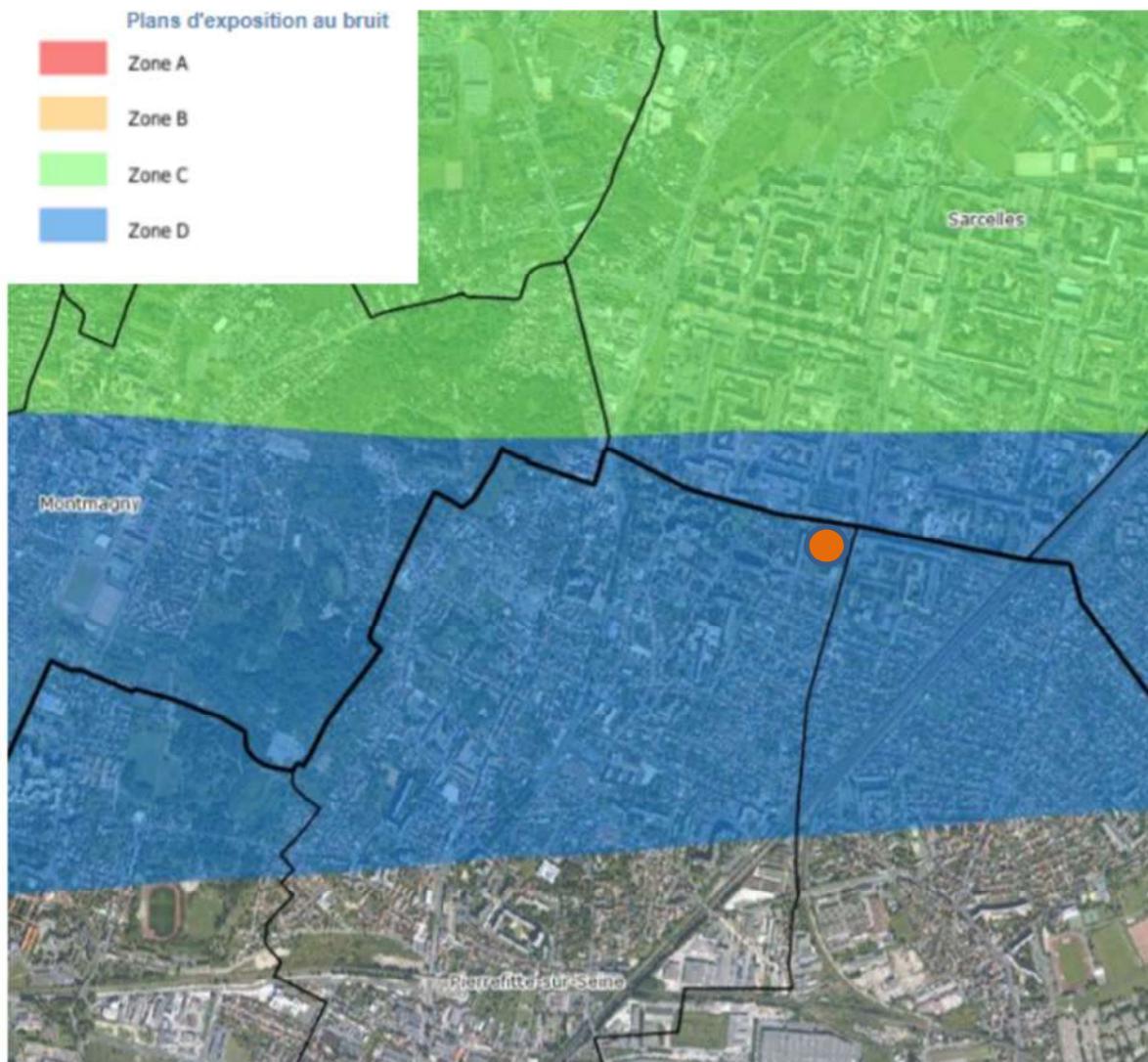
BIBLIOGRAPHIE Réseau hydrographique



CONCLUSION

Le site d'étude, situé à Pierrefitte-sur-Seine, ne fait partie d'aucun site naturel protégé ou inventorié. Les espaces naturels les plus proches sont les espaces protégés par maîtrise et inventoriés situés à 700 m pour la Butte Pinson et à 3,2 km pour le Parc Départemental de la Courneuve. Il semble donc que le site ne représente pas d'enjeu écologique particulier notamment en ce qui concerne la sensibilité des habitats.

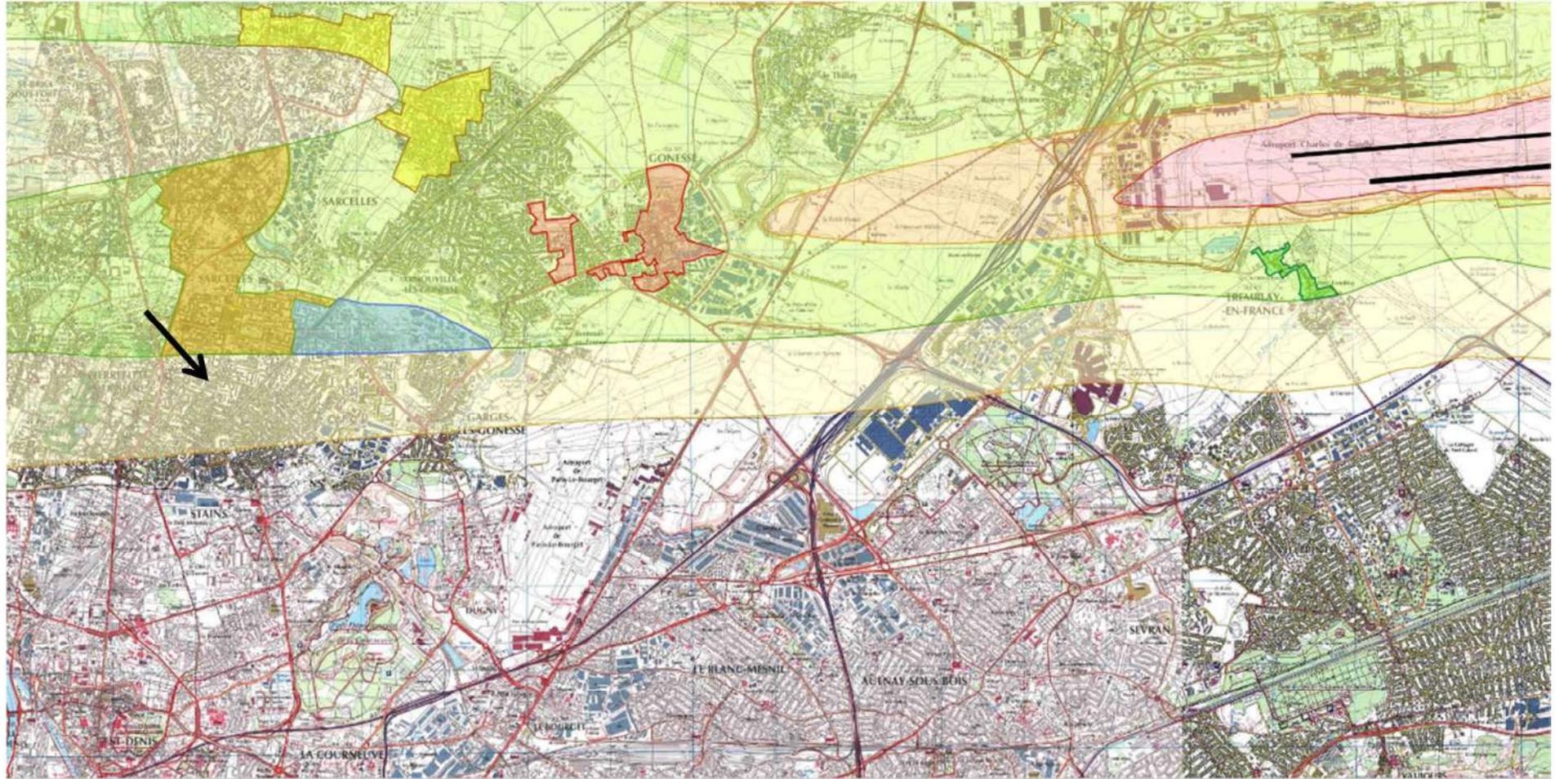
ANNEXE 8 – ZONAGE DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB, approuvé le 3 avril 2007) ROISSY CHARLES DE GAULLE



Le PEB délimite, au voisinage de l'aéroport, quatre zones d'exposition au bruit à l'intérieur desquelles la construction de logements est réglementée. L'indicateur utilisé est le Lden. L'importance de l'exposition est indiquée par les lettres A (exposition très forte), B (exposition forte), C (exposition modérée) ou D (exposition faible). La représentation de la zone D n'est obligatoire que sur les onze plus grands aéroports français.

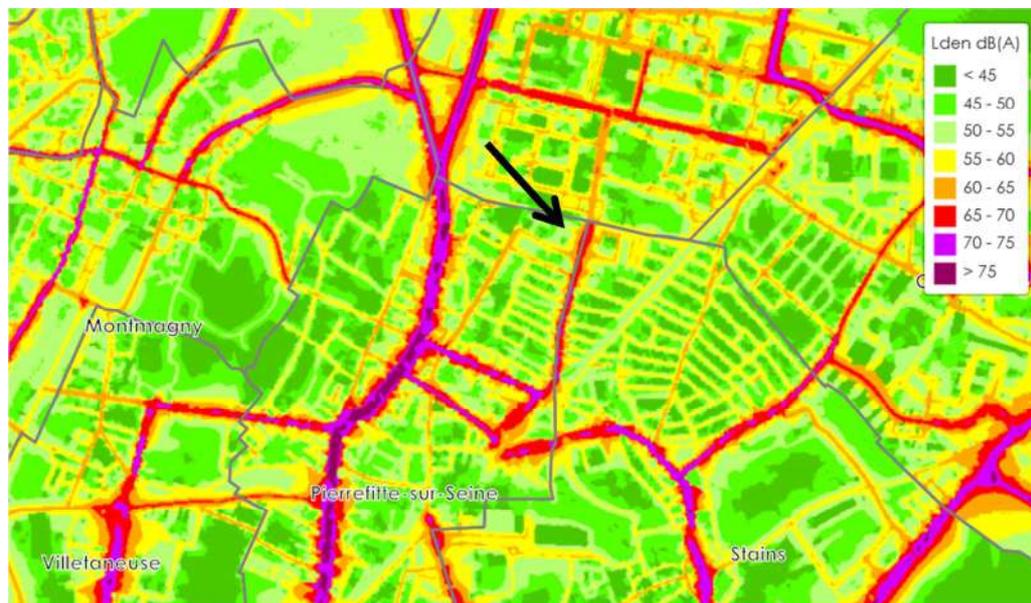
Dans les zones A de bruit très fort (Lden supérieur ou égal à 70) et B de bruit fort (supérieur à une valeur choisie entre 62 et 65), les constructions ne sont autorisées que si elles sont liées à l'activité aéronautique. Dans la zone C (Lden supérieur à une valeur choisie entre 55 et 57), les constructions individuelles non groupées dans un secteur déjà urbanisé sont autorisées. Les opérations de renouvellement urbain le sont aussi si elles n'augmentent pas fortement la capacité d'accueil.

Dans la zone D, de bruit plus faible, (Lden supérieur à 50), dans laquelle le projet est situé, toutes les constructions sont autorisées mais elles sont soumises à des obligations d'isolation acoustique.



ANNEXE 8BIS – BRUIT ROUTIER

Source : Bruitparif Cartographie du bruit routier



BRUIT ROUTIER JOUR/SOIR/NUIT

Carte des niveaux sonores représentant l'indicateur de bruit [Lden](#) sur une journée complète.

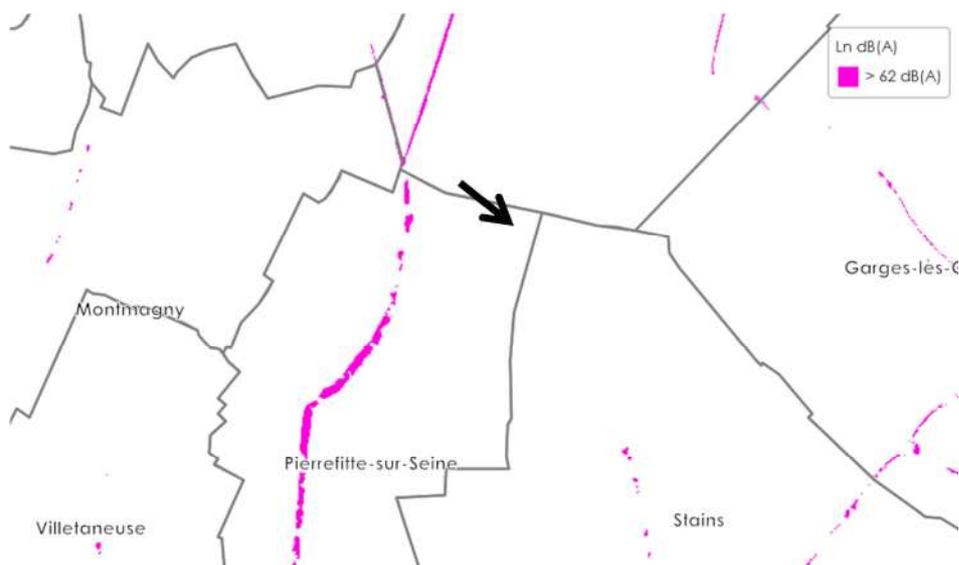
Les niveaux sonores sont représentés en classes de 5 en 5 dB(A) et selon les couleurs réglementaires conformes à la norme NF S 31 130.



BRUIT ROUTIER NUIT

Carte des niveaux sonores représentant l'indicateur de bruit [Ln](#) sur la période nuit.

Les niveaux sonores sont représentés en classes de 5 en 5 dB(A) et selon les couleurs réglementaires conformes à la norme NF S 31 130.



BRUIT ROUTIER NUIT

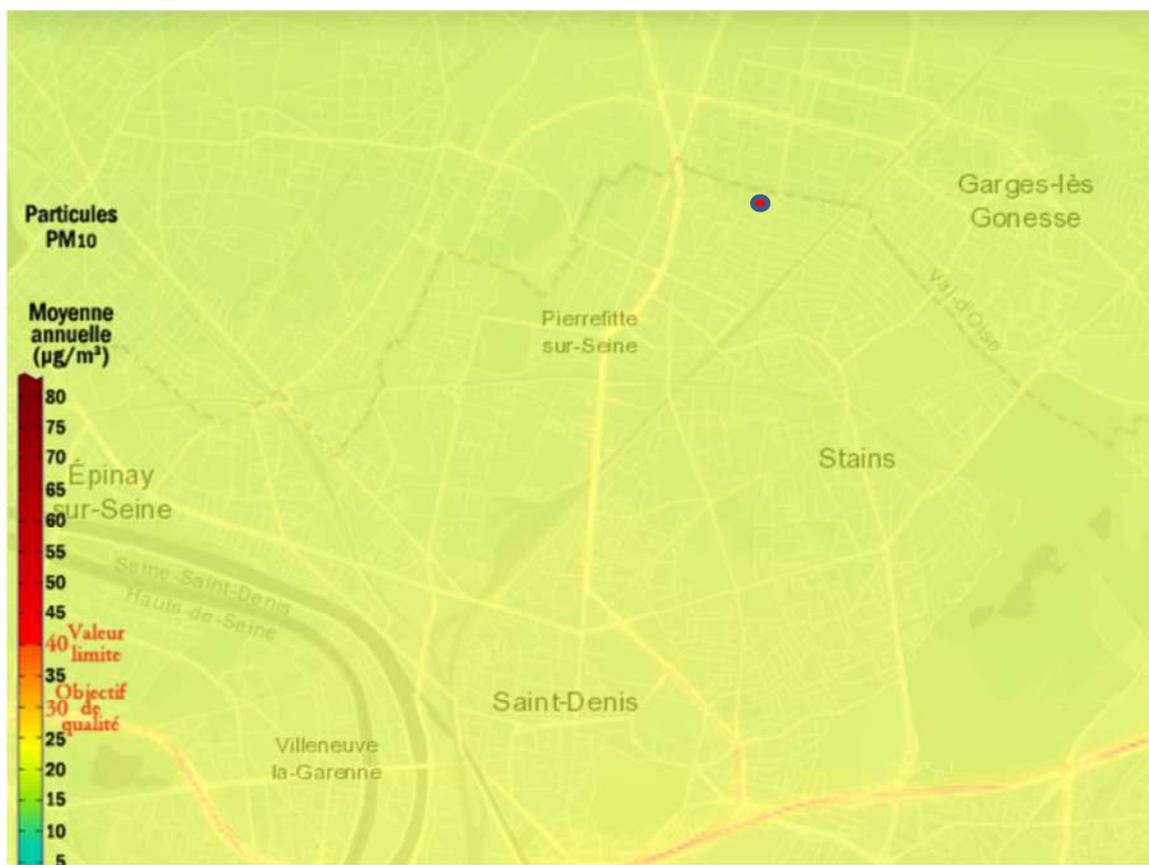
Carte des zones de dépassement de la valeur limite réglementaire de 62 dB(A) pour l'indicateur [L_n](#).

Cette carte présente les zones susceptibles de contenir des bâtiments dont les façades sont exposées à un niveau sonore moyen d'au moins 62 dB(A) la nuit. Tous les habitants d'un immeuble au contact de cette zone sont comptabilisés dans les chiffres d'exposition de la population en dépassement de cette valeur limite

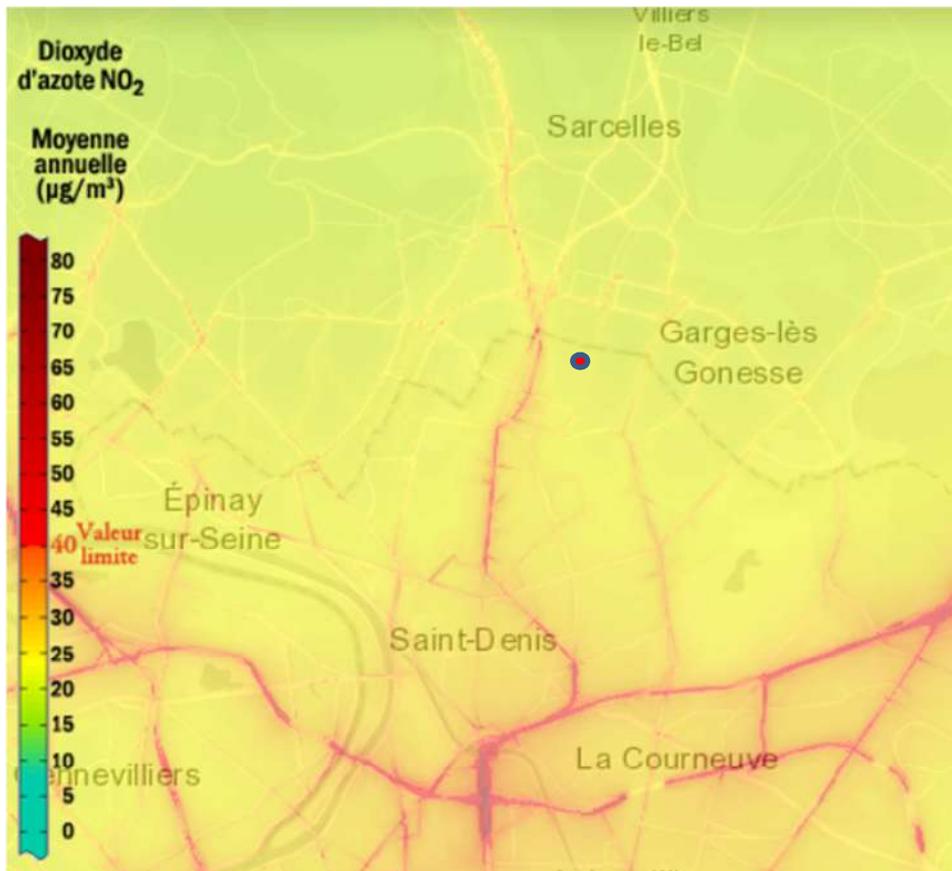
ANNEXE 8 TER – QUALITE DE L’AIR

Source : Airparif - carte des concentrations moyennes annuelles à l'emplacement sélectionné

Conformément à l'arrêté du 19 avril 2017, Airparif réalise des cartographies annuelles pour l'ozone, le dioxyde d'azote, les PM_{2,5} et les PM₁₀ et estime la superficie et la population résidente concernées par un dépassement des valeurs réglementaires.



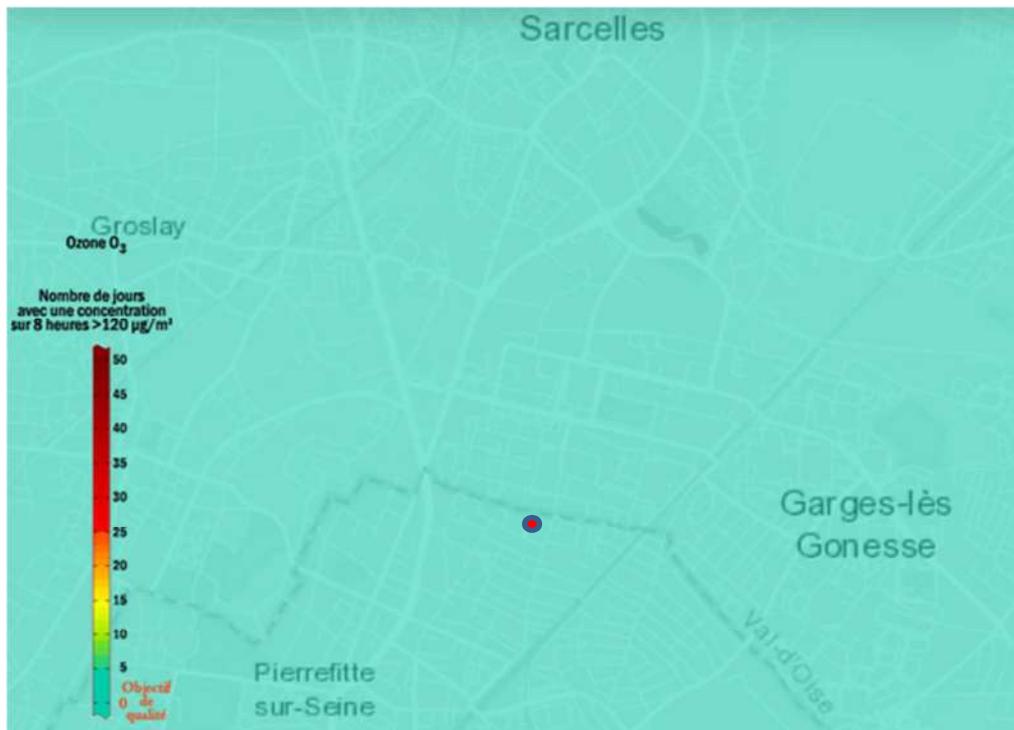
Particules PM 10



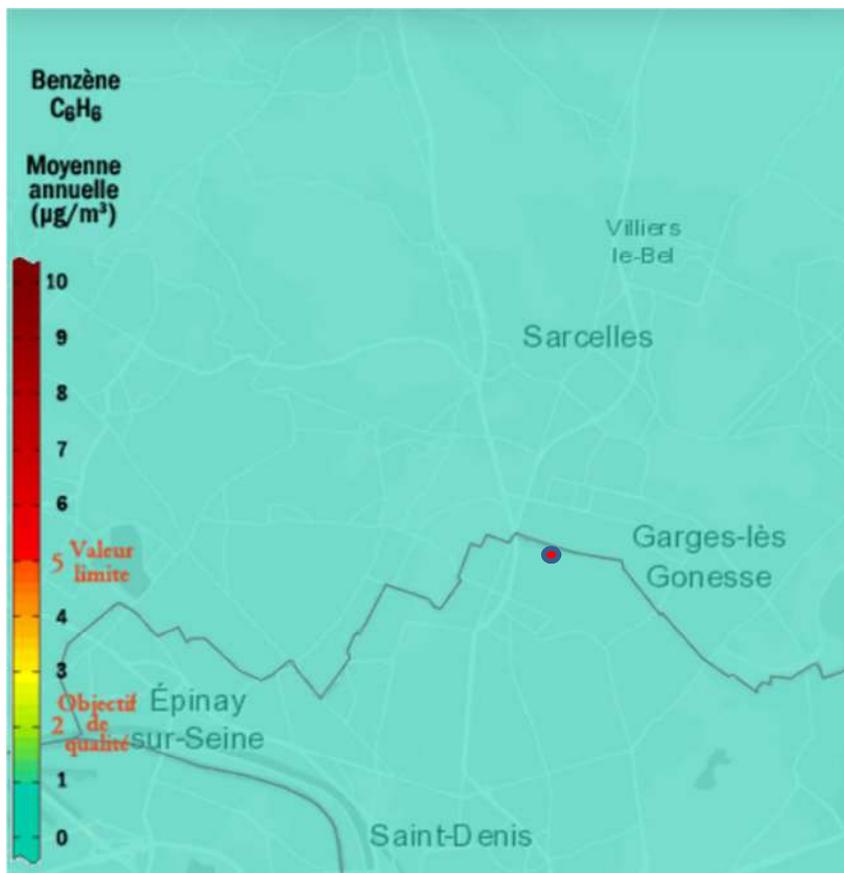
Dioxyde d'azote



Particules PM 2,5



Ozone



Benzène

ANNEXE 9 – PERIMETRE DE RISQUE LIE A LA PRESENCE D'ANCIENNES CARRIERES



  **Préfecture de Seine-Saint-Denis**

Périmètre de risque lié à la présence d'anciennes carrières
(en application de l'article R. 111-3 du code de l'urbanisme)

commune de PIERREFITTE-SUR-SEINE

 Zone d'anciennes carrières

 Limite communale

 Courbe de niveau

SDRIF
100 rue de la République
93100 La Plaine St-Denis
Tél : 01 48 38 50 00
www.sdrif93.fr

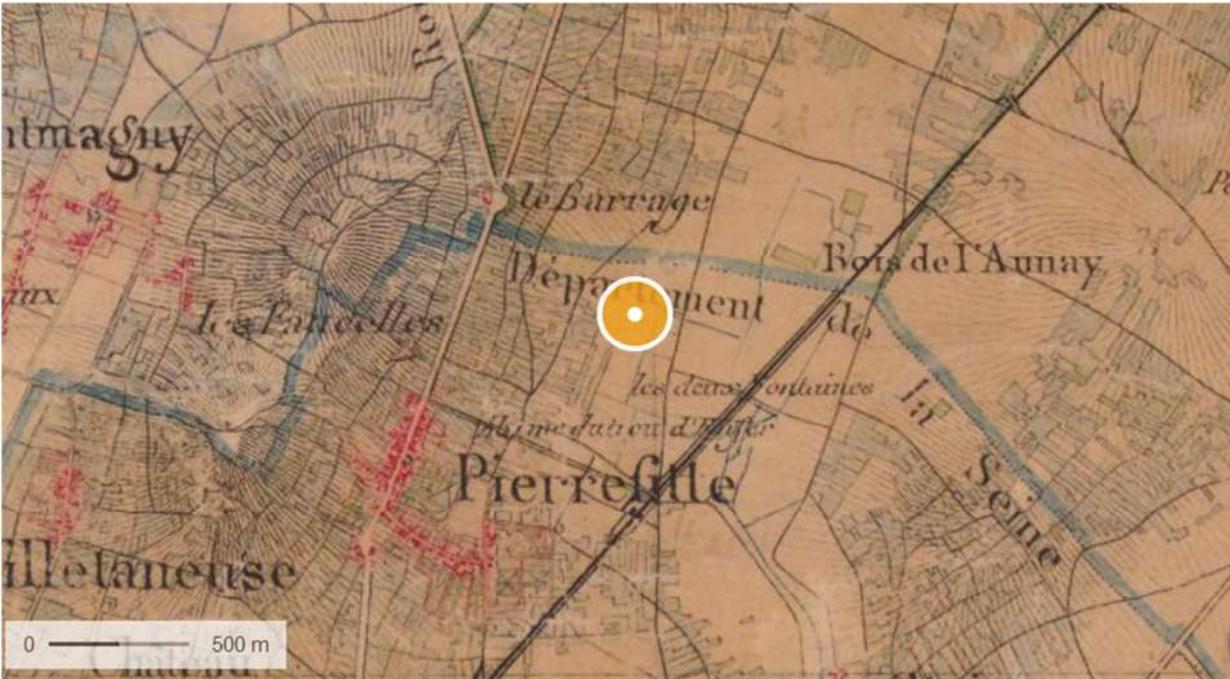
Échelle : 1/5000

ANNEXE 10 – ETUDE HISTORIQUE DES PARCELLES

Photographie aérienne 1950 - 1965



Carte de l'Etat-major (1820-1866)



ANNEXE 11 – ELEMENTS D'INFORMATION SUR LA HAUTEUR DE LA NAPPE

The screenshot displays the 'Portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines' (National portal for access to groundwater data). The interface includes a navigation bar with logos for 'eaufrance', 'ades', and 'OFB', and a main menu with options like 'À PROPOS D'ADES', 'ACCÈS AUX DONNÉES', 'BOÎTE À OUTILS', 'VOS QUESTIONS', and 'RÉFÉRENTIELS'. The central map shows the Paris metropolitan area with a red line highlighting a specific area. The map includes a scale of 1:10'000 and a location dropdown set to 'Métropole'. A data panel on the right shows search results for 'points d'eau Ades - piézomètres' with the identifier '01833A0186/S1'. The footer contains links for 'Plan du site', 'RSS', 'Avertissement', 'Mentions légales', and 'Données personnelles', along with logos for the French Republic, OFB, and brgm.



Point d'eau

BSS000FWH (01833A0164/S1)

 Code européen: FR01833A0164/S1

[Imprimer la fiche](#)

[Tout télécharger](#)

Nature: Forage

État du point d'eau: Non renseigné

Fonction du point d'eau: Non renseigné

Usage de l'eau: Non renseigné

Bassin: Seine-Normandie

Département: Seine-Saint-Denis (93)

Commune actuelle: Pierrefite-sur-Seine (93009)

Lieu-dit: Les Jorcherelles

Coordonnées X,Y (Lambert 93): X : 452840 / Y : 487282 (m NGF)

Altitude: 27 m

Carte géologique au 1/50 000: Paris (n° 0183)

Renseignements complémentaires:

[Fiche InfoTerre](#)

Dernière mise à jour: 22/04/2022

[Description](#)

[Mesures de niveau d'eau](#)

[Généralités](#)

[Chronique piézométrique](#)

[Statistiques](#)

Sélection du graphique : Cotes moyennes et extrêmes de la nappe

Uniquement les données validées correctes et en cours de validation

Cotes moyennes et extrêmes de la nappe



Profondeur relative (m)	Date
Moy 4.9	06/09/1967
Max 4.9	...
Min 0.9	06/09/1967

Données issues du Portail national eaux souterraines du SIE, ADES

[Afficher le tableau de données](#)



Point d'eau

BSS000NFTT (01833A0102/S)

 Code européen: FR01833A0102/S

[Imprimer la fiche](#)

[Tout télécharger](#)

Nature: Forage

État du point d'eau: Non renseigné

Fonction du point d'eau: Non renseigné

Usage de l'eau: Non renseigné

Bassin: Seine-Normandie

Département: Seine-Saint-Denis (93)

Commune actuelle: Pierrefite-sur-Seine (93009)

Lieu-dit: Chemin Lateral

Coordonnées X,Y (Lambert 93): X : 453375 / Y : 4673426 (m NGF)

Altitude: 45 m

Carte géologique au 1/50 000: Paris (n° 0183)

Renseignements complémentaires:

[Fiche InfoTerre](#)

Dernière mise à jour: 22/04/2020

[Description](#)

[Mesures de niveau d'eau](#)

[Généralités](#)

[Chronique piézométrique](#)

[Statistiques](#)

Sélection du graphique : Cotes moyennes et extrêmes de la nappe

Uniquement les données validées correctes et en cours de validation

Cotes moyennes et extrêmes de la nappe



Profondeur relative (m)	Date
Moy	
Max	
Min	

Données issues du Portail national eaux souterraines du SIE, ADES

[Afficher le tableau de données](#)



Point d'eau
BSS000NFXD (01833A0186/S1)
 Code national : 01833A0186/S1
 Imprimer la fiche
 Télécharger



Nature
 Forage
 État du point d'eau
 Non renseigné
Fonction du point d'eau
 Non renseigné
Usage de l'eau
 Non renseigné
Ressin
 Non renseigné
Département
 Seine-Saint-Denis (93)
Commune actuelle
 Noisy-le-Français (93008)
Lieu-dit
 Église De Ferrière
Coordonnées X,Y (Lambert 93)
 X : 652625 / Y : 687248 (m NGF)
Altitude
 15 m
Carte géologique au 1/50 000
 Neuf (N° 0183)
Renseignements complémentaires
 Fiche définitive

Dernière mise à jour
 02/04/2020

Description **Mesures de niveau d'eau**
 Généralités **Choix de paramétrage** **Statistiques**
 Sélection du graphique : Cotes moyennes et extrêmes de la nappe

01/01/1990 01/01/1990 Uniquement les données validées correctes et en cours de validation

Cotes moyennes et extrêmes de la nappe



Cote NGF Profondeur

Profondeur relative (m)	Date	Cote p.lévo. (mNGF)
Min : 8	01/01/1990	Moy : 26,8
Moy : 8	...	Moy : 26,8
Max : 8	01/01/1990	Max : 26,8

Données issues du Portail national eaux souterraines du SE, ADES

[Afficher le tableau de données](#)